



Procès-Verbal
De la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives
du mercredi 30 Septembre 2020

Président: M. ORTUNO.

Présents: M. BAUDUIN, M. REHOUDJA, M. HORMI, M. BEDUER, M. HIMMI

Secrétaire de Séance: Mme. AMRI.

Procès-verbaux CRTIS

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives accuse réception des Procès-Verbaux de la Commission Régionale des terrains et des installations Sportives de la Ligue de Paris Ile-de-France de football n°29 ; 30 ; 31 et 32.

CONTROLE DE L'ECLAIRAGE

Livry Gargan - Stade Marcel Vincent NNI-930460102 5500660.

M.BAUDUIN et M.ORTUNO effectueront le contrôle de l'éclairage de l'installation susnommée le jeudi 15 Octobre 2020 à 19H30.

Merci de matérialiser les 25 points, les imprimés seront fournis sur place.

Le club est convié à ce rendez-vous.

Ville de Pantin - Stade Marcel Cerdan NNI : 930550302

Mesure relevé par M.HIMMI de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives le lundi 02 Mars 2020.

Total des Points : 3684

Eclairage Moyen : 147

Facteur d'Uniformité : 0.74

Rapport Mini-Max : 0.50

La Commission donne un avis Favorable pour une confirmation de classement au niveau E5 sous réserve de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives pour 2 ans à compter du 30 Septembre 2020.

Ville de Tremblay – Stade Jules Ferry NNI : 930730301

Afin de contrôler ce terrain dans le cadre de la confirmation de classement, M.BEDUER et M.HORMI passeront le 19 Octobre 2020 à 10H00 sur l'installation susnommée.

Le terrain devra être mis en configuration match et toutes les installations devront être accessibles.

Le club est convié au rendez-vous.

Fournir les documents suivants le jour de la visite :

- Plan de Masse

- Plan de Situation

- Plan du Terrain et des Vestiaires
- Test in-situ Attestation de capacité.

Ville de Sevran – Stade Jess Owens NNI : 930710301

Afin de contrôler ce terrain dans le cadre de la confirmation de classement M.BAUDUIN et M.REHOUDJA passeront le 13 Octobre 2020 à 10H00 sur l'installation susmentionnée.

Le terrain devra être mis en configuration match et toutes les installations devront être accessibles.

Le club est convié au rendez-vous.

Fournir les documents suivants le jour de la visite:

- Plan de Masse
- Plan de Situation
- Plan du Terrain et des Vestiaires
- Test in-situ Attestation de capacité.

Ville de La Courneuve – Parc des Sports NNI : 930260302

Afin de contrôler ce terrain dans le cadre de la confirmation de classement M.HIMMI et M.HORMI passeront le 12 Octobre 2020 à 10H00 sur l'installation susmentionnée.

Le terrain devra être mis en configuration match et toutes les installations devront être accessibles.

Le club est convié au rendez-vous.

Fournir les documents suivants le jour de la visite:

- Plan de Masse
- Plan de Situation
- Plan du Terrain et des Vestiaires
- Attestation de capacité

Prochaine Réunion : le mercredi 21 Octobre 2020 à 15h00.